



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA VIENNE

Direction départementale
des territoires de la Vienne

Service Eau et Biodiversité

Bilan 2018 des autorisations préfectorales de tir de sanglier ou de brocard en périodes anticipées

(écrire lisiblement – à remplir par le bénéficiaire de l'autorisation et à retourner à la DDT, même en l'absence de prélèvements, au plus tard le 15/09/2018)

Bénéficiaire de l'autorisation :

Nom du territoire : N° de territoire :

Massif cynégétique n° : Commune :

1/ Bilan des interventions

	<input type="checkbox"/> Tir à l'approche ou à l'affût du sanglier *		<input type="checkbox"/> Battue aux sangliers*	<input type="checkbox"/> Tir d'été du brocard*
	Du 01/06 au 30/06/2018	Du 01/07 au 14/08/2018	Du 01/07 au 14/08/2018	Du 01/06 au 09/09/2018
Numéro de l'autorisation				
Nombre de sorties				
Date(s) des battues				
Nombre maxi. de sangliers observés par sortie				
<u>Nombre de sangliers prélevés</u>				

***Rappel :** toute personne autorisée à chasser, avant l'ouverture générale, le chevreuil à l'approche ou à l'affût (cf notification de plan de chasse individuel) ou le sanglier à l'approche ou à l'affût (du 1^{er} juin au 30 juin, ou du 1^{er} juillet au 14 août) ou en battue (du 1^{er} juillet au 14 août), peut également chasser le renard dans les mêmes conditions. Le bilan des prélèvements de renards est à adresser à la FDC 86.

2/ Descriptif des sangliers prélevés

Date/..../..../..../..../..../..../..../..../..../....
Sexe										
Poids										

3/ Observations

La pratique des tirs a-t-elle permis de prévenir des dégâts agricoles dus aux sangliers? Oui Non *

* Observations (types de cultures préservées, autres mesures de prévention mises en oeuvre, difficultés particulières, facteurs de réduction de l'efficacité des mesures, observations inhabituelles d'animaux) :

.....

.....

.....

.....

Je certifie sur l'honneur que les renseignements portés ci-dessus sont sincères.

Fait àle.....

Signature